



Communiqué du comité régional FCPE Occitanie-Académie de Montpellier suite au 2^e report du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Montpellier.

La FCPE réaffirme son attachement profond à l'École publique, pilier de la République et garante de l'égalité des droits et de la réussite de tous les élèves. Cet engagement implique un fonctionnement régulier et respectueux des instances de dialogue, au premier rang desquelles le Conseil Académique de l'Éducation Nationale.

En juin dernier, nous nous réjouissions de la reprise de cette instance, qui ne s'était pas réunie depuis 5 ans dans l'Académie de Montpellier. Aujourd'hui, la FCPE tient à exprimer sa vive préoccupation face aux reports successifs de cette instance, le 2^e pour l'année 2025-2026 : ils retardent l'examen de sujets essentiels relatifs aux conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves comme l'ouverture du nouveau lycée de Cournonterral, repoussent les réponses attendues par les établissements et les familles, et contribuent à une désorganisation préjudiciable au bon fonctionnement du service public d'éducation.

A l'heure où les parents d'élèves sont taxés de laxisme face à la violence dans les établissements, la non-tenue des instances réduit encore l'espace d'échanges au sein de la communauté éducative. Les représentants des parents exercent leur mandat bénévolement et prennent leurs dispositions professionnelles et personnelles pour participer à ces instances. Le report répété de ces réunions affaiblit le dialogue institutionnel et envoie un signal préoccupant quant à la considération accordée à la représentation des usagers.

Partout où elle le pourra, la FCPE n'aura de cesse d'alerter sur :

- les difficultés persistantes rencontrées dans les établissements : dégradation des conditions matérielles, retards de rénovation, insuffisance des équipements et tensions liées aux absences non remplacées.
- la nécessité des moyens humains et matériels adaptés, afin de garantir à chaque élève un accompagnement conforme à ses besoins et à ses droits, et que la mise en œuvre effective de l'école inclusive suppose

La FCPE appelle l'ensemble des acteurs institutionnels à prendre pleinement la mesure de la situation et à agir avec responsabilité. La qualité du service public d'éducation et la réussite des élèves ne peuvent souffrir d'un énième report.

La FCPE restera pleinement mobilisée pour défendre une École publique ambitieuse, équitable et à la hauteur des exigences de la République.